

# Kristen CASTAING EI

## Consultante - Formatrice d'Anglais



REPUBLIC FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

## Livret d'Accueil

### Welcome !

Votre coach d'anglais en quelques mots ...

- Anglais général et anglais des affaires
- Organisme de formation créé en 2010
- Consacré à la langue anglaise et la formation professionnelle

### Dans ce livret :

	Pages
Présentation	1
Centre de formation	2
Profil Formatrice	2
Objectifs Pédagogiques	3
Formations	3
Règlement Intérieur	4

*Dans ce livret vous trouverez les éléments nécessaires au bon déroulement de votre formation.*

# Centre de Formation

Les formations se tiennent au centre de formation, dans vos locaux ou en distanciel (téléphone, Skype, etc.). Mon local n'étant pas accessible aux personnes à mobilité réduite, le lieu et la modalité de la formation sont adaptés à vos besoins.

Les formations sont a priori accessibles à tous. Cependant en cas de doute, je vous invite à prendre contact directement avec moi, en amont de la formation, pour en discuter et au besoin adapter notre pédagogie et nos activités en fonction des situations de handicap qui pourraient se présenter. Dans le cas où je ne serais pas en mesure de répondre à vos attentes, il y a dans la liste de mes partenaires l'Agefiph vers lequel je pourrais vous orienter.

- **Horaires**

Lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h

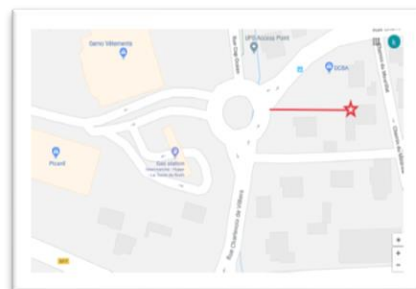
- **Adresse siège administratif**

7 bis rue Charlevoix de Villers 33260 La Teste de Buch

- **Accès**

RN 250 sortie *Centre Commercial Cap Océan*

Bus : Baïa lignes 2,3 et D arrêt -> *Avenue Verdun*



## Votre Formatrice

Née aux Etats-Unis (New Hampshire),

Kristen a grandi en Nouvelle Angleterre jusqu'à ses études supérieures. Diplômée du High School Diploma (équivalent du Baccalauréat français) d'un lycée préparatoire de prestige, Northfield Mount Hermon School, elle a choisi l'Université de Bordeaux III pour perfectionner son français, et se former à l'enseignement des langues étrangères.



*Formatrice d'anglais depuis 1999 auprès d'une clientèle diverse (tourisme, vente, marketing, médical, construction naval, évènementiel, ingénierie de l'eau etc.) j'ai la formation et l'expérience pour vous coacher dans votre parcours.*

### Diplômes :

- High School Diploma, Northfield Mount Hermon School (Massachusetts, USA)
- Diplôme et Diplôme Supérieur d'Etudes Françaises pour l'Etranger Université de Bordeaux III
- Certificat d'Aptitude à l'Enseignement du Français Langue Etrangère Université de Bordeaux III
- BTS Tourisme Conception et Commercialisation, Institut Aquitaine Bordeaux

# Formations sur mesure

- En présentiel ou distanciel (téléphone, plateforme similaire de vidéoconférence TYPE Meet, Skype)
- En individuel ou en groupe (max 6 participants)
- Formations « anglais général » à partir de A0 (niveau zéro)
- Formations « Business English » à partir de A1 (niveau élémentaire)
- Formations spécialisées dans les secteurs de tourisme, restauration, industrie, vente...
- Formations de perfectionnement
- Préparations aux examens (Prepa, TOEIC, Cambridge, IELTS...)
- Tarifs : prestations sur mesure, nous contacter
- Formations éligibles au CPF
- Pré-requis : aucun

**Votre formation, sur mesure, selon vos besoins de contenu et d'organisation.**

## Exemples d'organisation possible pour 20, 30, ou 40 heures de formation :

- 1h ou 1h30 hebdomadaire en présentiel (en personne)
- 1h hebdomadaire en distanciel (par téléphone, Skype ou autre plateforme)
- Pack : 5 cours distanciels de 30 min puis un cours 1h en présentiel, renouvelé pour un total de 21 ou 35 heures
- Intensif : 3h ou 6h par jour, plusieurs jours par semaine

## Objectifs Pédagogiques

Dans un cadre convivial, l'objectif de la formation est de rendre le stagiaire opérationnel en langue anglaise : dans les différents aspects de la langue, adaptés au travail de l'individu. Communiquer en directe avec clients et fournisseurs, échanger, négocier, concrétiser des projets.

La formation est entièrement individualisée.

*« Offrir des sujets pertinents et variés afin d'encourager l'apprenant à s'exprimer avec aisance et spontanéité dans un langage juste »*

### Les étapes de votre formation :

- Analyse approfondie des besoins du stagiaire
  - Quelles compétences linguistiques ?
  - Quelles situations professionnelles ?
- Evaluation initial du niveau d'anglais
- Conception de devis et de programme sur mesure : objectifs, durée, dates, délai d'entrée en formation
- Entrer en formation : les supports pédagogiques sont fournis, sélectionnés et adaptés aux besoins spécifiques du stagiaire. Cela peut inclure documents authentiques professionnels de l'entreprise, internet, presse, jeux de rôles...
- Fin de formation : évaluation et remise de Certificat de Réalisation

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Kristen CASTAING EI Consultante - Formatrice d'Anglais

### Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;

### Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

### Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

### Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

### Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

### Article 7:

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

### Article 8 : Réclamations

Vous (clients, stagiaires, financeurs) avez la possibilité à tout moment de déposer une réclamation relative à nos offres et prestations de formations en utilisant le formulaire de réclamation à retourner à Kristen Castaing.

Le formulaire de réclamation est à votre disposition au bureau situé au 7 bis rue Charlevoix de Villers 33260 La Teste. Il peut aussi vous être communiqué par courriel par simple demande à [kccastaing@orange.fr](mailto:kccastaing@orange.fr) ou par téléphone au 06 61 99 95 05. Une fois rempli, vous pouvez le déposer en personne, par courrier ou par courriel aux coordonnées ci-dessus.

Votre réclamation sera étudiée et une réponse vous sera apportée dans nos meilleurs délais.





atteste que

# CASTAING KRISTEN

• 7 BIS RUE CHARLEVOIX DE VILLERS 33260 La Teste France  
Numéro de Déclaration d'Activité : 72330809133

est certifié



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

au titre des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation

#### Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

#### CERTIFICAT B01396

Valide du 26/05/2021 au 25/05/2024 - Première émission le 26/05/2021

Vérifiable sur [www.certif-icpf.org](http://www.certif-icpf.org)

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



François GALINOU  
Président

45 boulevard Richard Wallace - 92800 Puteaux France

# Votre Coach d'Anglais

## Kristen CASTAING EI Consultante - Formatrice d'Anglais



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

7 bis rue Charlevoix de Villiers 33260 LA TESTE DE BUCH

Tel 06 61 99 95 05 Courriel [kccastaing@orange.fr](mailto:kccastaing@orange.fr)

SIRET 521 449 330 00013 NAF 8559A

Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 72 33 08091 33 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Livret d'Accueil version 9 du 02/24

### Indicateurs de Qualité 2023

Nombre de stagiaires formés en 2023	15
Taux de rupture	0%
Nombre de sessions en 2023	8
Taux d'assiduité	98%

Retrouvez-moi sur <https://englishwithkristen.com/>

et

Linked 

